

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 3 65 61
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Quotidien Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin officiel 20.- 11.- 6.25
Avec Bulletin officiel 27.- 15.- 8.25
ÉTRANGER: Demander le tarif

Le seul quotidien de
la Vallée du Rhône

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S.A., tél. 212 36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES:
Valais et de Bex à Villeneuve 10 ct. le mm.
Suisse 13 . . .
Étranger 14 . . .
Réclames: Canton 22 . . .
Suisse 27 . . .
Mercuriales 1 . . .

Autour de la loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la paysannerie

L'Union suisse des paysans avait pris l'initiative d'organiser une grande journée d'orientation sur la nouvelle législation agricole.

Présidée avec clarté et compétence par M. Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat à Fribourg, cette assemblée, fortement fréquentée par les délégations des cantons, à l'exception du Valais, faiblement représenté, s'est déroulée le 13 février 1951, à Lausanne.

M. Quartenoud ne craint pas d'affirmer que cet acte législatif constitue un tournant historique pour l'agriculture suisse.

C'est pourquoi, il convient que les élites soient informées du contenu de ses dispositions avant même que les Chambres fédérales en discutent le projet.

La paysannerie suisse doit réaliser une union parfaite en vue de faire triompher une cause juste, qui intéresse non seulement le 20 pour cent de la population suisse, mais tous ceux qui, issus de la terre ou vivant indirectement de l'agriculture, conserment à cette branche une sympathie spéciale.

C'est, d'ailleurs, l'intérêt du peuple suisse tout entier de maintenir une paysannerie forte, à laquelle incombe la charge primordiale d'assurer le ravitaillement du pays en cas d'isolement économique.

M. E. Jaggi, directeur de l'Union suisse des paysans, justifie la Confédération de légiférer sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la paysannerie.

Analysant en termes vigoureux et racourcis la matière d'un volumineux message du Conseil fédéral (128 pages), il rappelle une série de mesures prises en ordre dispersé par l'autorité fédérale au cours des dernières décennies.

Ces arrêtés ou ordonnances établis sur la base des pleins pouvoirs ou se fondant sur l'état de nécessité ne sauraient être maintenus en marge de la légalité.

Les circonstances difficiles dans lesquelles évolue actuellement l'agriculture suisse rendent impérieux le besoin de codifier, de coordonner les mesures déjà prises et de mettre sur pied un véritable statut protégeant l'agriculture suisse contre la concurrence étrangère et lui permettant de remplir sa tâche prioritaire.

Si l'agriculture suisse doit, toujours, davantage, chercher à rationaliser ses méthodes, à produire avec le minimum de frais, on ne saurait toutefois, sans un grave danger, en faire « une agriculture sans paysan » par une mécanisation excessive.

Sur la nécessité d'accorder une protection efficace à cette branche essentielle de l'activité suisse, pas une voix s'élève.

Par contre, dès que l'on entre dans le domaine pratique, la rédaction de chaque article s'est heurtée, dans les commissions d'experts, à des résistances plus ou moins vives d'autres milieux qui croient leurs intérêts attaqués.

La Suisse reste étroitement reliée à l'économie mondiale.

Elle a un besoin presque égal d'importer et d'exporter.

Les besoins de l'économie intérieure restent cependant.

La nouvelle loi crée les conditions légales pour maintenir une économie interne saine.

Sous la conduite éclairée de M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, le projet de loi fut examiné sous l'angle de ses dispositions d'ordre technique, scientifique et social.

Le projet embrasse d'une manière tout à fait complète les branches de l'agriculture suisse et débute par un chapitre consacré à l'enseignement agricole, à la formation professionnelle, à l'information, aux renseignements, aux recherches, aux essais.

Tout cela pour former des paysans parfaitement compétents dans leur profession et pour permettre aux agriculteurs d'être conseillés constamment sur les différents problèmes qui peuvent se poser à leur attention.

Il appartenait enfin à M. André Borel, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, d'examiner le projet de loi sous son aspect économique, dont l'importance est naturellement dominante.

Le souci du législateur est avant tout de maintenir un équilibre entre les diverses branches de la production agricole suisse, soit en fonction de la couverture des besoins du pays, soit pour éviter des productions excédentaires dans certaines branches, les excédents, si faibles soient-ils, entraînant toujours des conséquences désastreuses sur les prix.

La Confédération détiendra le moyen de régler cet équilibre dont dépend à titre principal l'efficacité de la loi.

Une autre régularisation sera assurée par les limitations d'importation et le prélèvement de suppléments de prix.

La discussion, abondamment nourrie, qui a suivi ces exposés, a fait apparaître clairement que, si le projet de loi ne donne pas entière satisfaction à l'agriculture, sur tous les points, il n'en constitue pas moins le document de base pour la défense future de ses intérêts.

On peut se féliciter aussi de ce que le côté social n'ait pas été oublié, que l'on ait prévu des mesures pour la sécurité du personnel salarié occupé dans l'agriculture, qu'une sollicitude toute particulière soit vouée au sort des montagnards.

Il appartient désormais à nos représentants aux Chambres fédérales de défendre la loi présentée, de l'améliorer, et à la paysannerie suisse toute entière de créer un climat favorable afin qu'elle triomphe devant le peuple en cas de referendum.

M.

Politique fédérale

Il y a de l'abus!

Les postes suisses font du déficit. En revanche, les téléphones font de gros bénéfices. Au total, le Département des P.T.T. fait chaque année un bénéfice important, dont une partie est versée à la caisse fédérale: la régie fait office de percepteur d'impôt indirect — beauté de la « nationalisation »!

Eh! bien, en dépit de cette situation aisée, on envisage une augmentation des taxes postales! La

carte à trois sous, la lettre à vingt-cinq centimes...

Les lettres mettent de plus en plus de temps à arriver, les exprès semblent circuler en omnibus, les distributions postales se raréfient, les heures d'ouverture de guichets aussi, et les taxes augmenteraient ?!

L'opération aurait, il est vrai, un avantage: faire disparaître les timbres affreux (le terme est modéré) que nous devons actuellement coller sur nos enveloppes.

On assisterait aussi à une intéressante transformation des distributeurs automatiques, qui coûterait sans doute quelques millions...

Eh! bien, malgré tout, nous ne marchons pas! Au moment même où le Conseil fédéral vient de publier un pressant appel pour que les entreprises privées ne haussent pas indûment leurs tarifs, la Confédération se prépare à donner l'exemple du contraire.

Heureusement, ce sera par le canal d'une loi sujette à referendum. Taillons nos plumes!

Encore une loi fédérale!

En 1908, la Confédération a reçu du peuple et des Etats le pouvoir d'édicter des prescriptions en faveur des travailleurs non soumis à la loi sur les fabriques. Il y a donc longtemps qu'on s'attelle à la loi « sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires », dont l'O.F.I.A.M.T. vient de communiquer un avant-projet aux gouvernements cantonaux ainsi qu'aux associations économiques (mises aujourd'hui sur le même pied que les premiers...).

Eh! bien, dira-t-on, la loi fédérale sur les fabriques s'est révélée utile; tant mieux si elle est complétée dans les autres domaines!

Tout de même, depuis 1908, la situation a passablement évolué!

D'abord, la centralisation a fait des pas de géants et nous en sommes arrivés à un point de saturation qu'on ne dépassera plus sans danger.

Ensuite, la situation du salarié a bien changé elle aussi. Le salarié, jadis exploité, est aujourd'hui le roi de la société. A lui les congés payés, les retraites, les allocations familiales, les allocations de vie chère, le 2 pour cent à l'AVS! Et tout cela à la charge d'employeurs qui souvent n'en meurent pas, mais souvent aussi (et de plus en plus!) non seulement gagnent moins que leurs employés, mais ne peuvent pas supporter les charges qu'on leur impose. Eh! bien, la loi dont il s'agit introduirait, à la charge du patron bien entendu, l'assurance-accident obligatoire pour tout son personnel. Cela au moment précis où l'Office fédéral des assurances sociales, lui-même, fait en-

tendre un cri d'alarme en disant que la propension des Suisses à s'assurer risque de tuer le sens des responsabilités et de l'épargne...

Autre changement important du temps actuel: le développement réjouissant des contrats collectifs. A quoi sert-il d'encourager les ententes privées si, d'autre part, l'Etat épie de l'un coup sur tout le domaine qui est encore en friche?

Cette politique est d'autant plus incohérente qu'on prépare en même temps une loi sur les contrats collectifs, qui reprendra les dispositions reposant actuellement sur le droit d'exception.

Cette « normalisation » est sans doute judicieuse, mais la préparation simultanée d'une loi qui s'appliquera à tous les secteurs professionnels — sauf l'agriculture et le service de maison — est contradictoire avec elle.

On nous répondra peut-être que la loi sur le travail réglementerait seulement les domaines où les intéressés ne peuvent établir eux-mêmes une réglementation satisfaisante par la voie des conventions collectives...

C'est toujours ce que disent les bureaux pour légitimer les solutions de facilité. Evidemment, c'est tellement plus simple de faire des lois que de travailler à l'entente professionnelle!

Faire des lois, légitime le fonctionnement de très nombreux fonctionnaires. Cela ne légitime pas une nouvelle et si considérable extension du pouvoir central, par une loi dont les avantages sont loin de l'emporter sur les inconvénients.

Aux ordres du socialisme

Il y a quelque temps, lorsqu'il fut question d'une réintroduction du contrôle des prix, le Conseil fédéral prit une attitude nette et catégorique. Il lança un appel au civisme, et déclara qu'il entendait s'en tenir à une action auprès des associations. Il répéta cette déclaration aux chefs des gouvernements cantonaux.

Elle était fortement motivée. L'affaire semblait entendue.

Mais soudain parut un étrange communiqué. Le parti socialiste avait fait une requête pour le rétablissement du contrôle des prix; et le gouvernement avait aussitôt examiné la question !...

C'était tout examiné. Seulement, le parti socialiste avait fait entendre un léger grognement. Voilà qui changeait tout!

Nous savons bien, notamment depuis que notre gouvernement à majorité bourgeoise a compromis le projet fédéraliste de réforme des finances et formulé de pressants appels pour le projet qui avait obtenu l'adhésion socialiste, que ce sont les socialistes qui commandent à Berne. Mais ça commence à aller un peu fort!

C. Bodinier.

De jour en jour

LA DÉFENSE DE L'ANGLETERRE AUX COMMUNES: Le débat sera très mouvementé - M. Churchill soumet une motion de DÉFIANCE

A la Chambre des Communes, un grand débat vient de s'ouvrir qui durera deux jours. On s'occupera du réarmement britannique. Un fait à souligner c'est l'ardeur et la rapidité avec lesquelles le gouvernement anglais s'est mis à la tâche dès que la nécessité de réarmer est apparue comme une question vitale pour le pays.

Sans plus se lamenter, les Anglais ont fait le point et un plan a été rapidement élaboré en comptant d'abord sur leurs propres moyens sans pour autant négliger l'aide précieuse de l'Amérique.

Il incombait à M. Shinwell, ministre de la Défense d'ouvrir le débat par la déclaration suivante: « La Grande-Bretagne augmentera de trois à quatre les divisions qu'elle a en Allemagne, pour la défense de l'Europe occidentale. Les mesures proposées à la nation permettront de mobiliser, plus rapidement que par le passé, les divisions de réserve. »

Puis, le ministre s'attacha à développer le programme de l'armement tel que le gouvernement le conçoit.

Parlant de la production des tanks, il a fait savoir que la Grande-Bretagne construisait deux nouvelles fabriques de chars. La production des tanks « Centurion » est accélérée, de sorte que les divisions de chars britanniques pourraient être rapidement remplacées, en cas de besoin.

Puis il fournit de longs et précieux détails sur le renforcement de la R. A. F. La flotte retient également son attention avant de s'attarder sur les effectifs.

A ce propos, le ministre déclare que l'aug-

mentation des soldes dans l'armée a permis, au cours de ces cinq derniers mois, de doubler le nombre des recrutements. Les effectifs de l'armée sont actuellement de 391,650 officiers et soldats, dont 222,950 sont répartis dans des unités combattantes. Le 1er avril 1952, l'armée devra compter environ 900,000 hommes.

En ce qui concerne l'armement, des progrès satisfaisants ont été réalisés dans les armes télévisées, la navigation aérienne et ses nombreuses possibilités d'emploi du radar. Une attention particulière est vouée aux armes anti-chars.

Tout son discours fut appuyé par des arguments mettant en évidence l'accroissement du danger de guerre au cours de ces derniers mois.

M. Shinwell a ajouté que, « si l'expérience coréenne » avait réussi, Berlin ou même l'Allemagne occidentale aurait pu constituer le prochain objectif. La menace qui pèse sur l'Europe occidentale est devenue sensible.

Inévitablement l'opposition conservatrice est entrée immédiatement en action. Son porte-parole, M. Harold Mc Millan déclara:

« L'attitude obstructive du gouvernement britannique à l'égard des efforts d'autres pays pour créer une armée européenne est regrettable. La Grande-Bretagne aurait dû envoyer des officiers supérieurs à la Conférence de Paris qui, sous peu, examinera cette question. »

Cependant, la grosse surprise de cette session est bien le coup de théâtre provoqué par le leader du parti conservateur. En effet, à la stupéfaction générale, M. Winston Churchill a pré-

nement travailliste, au sujet de son programme de défense militaire. Le vote sur la motion du chef conservateur, qui critique le programme de réarmement britannique et d'instruction à court terme prévue pour les réservistes, aura lieu jeudi soir. La menace contre le Cabinet Attlee est d'autant plus considérable que beaucoup de travaillistes sont eux-mêmes opposés au réarmement.

M. Churchill a pris cette décision inattendue à la suite d'une réunion de son « Cabinet-fantôme », formé par MM. Anthony Eden, R. A. Butler, Harold Mac Millan, Oliver Lyttelton et sr David Maxwell-Fyfe.

Constatons que la méfiance ne concerne pas spécialement le programme d'armement lui-même, mais plutôt les capacités du gouvernement pour le réaliser. Le gouvernement Attlee n'est donc pas au bout de ses peines et on ne serait pas étonné d'apprendre, ces tout prochains jours, la nouvelle d'un sensationnel coup de théâtre aux Communes.

M. Churchill, le chef de l'opposition, qui tout au long des séances aux Communes, n'a jamais désarmé malgré les échecs successifs, aura-t-il cette fois enfin raison ?

Nouvelles suisses

Le procès des fortifications Le défenseur du colonel von Gunten ne manque pas de culot

Après une brève interruption, Me A. Leuenberger, défenseur du colonel von Gunten à la parole. Il relève d'abord qu'il n'est plus possible de rétablir sans lacune l'évolution qui s'est produite dans la construction des fortifications pendant les années 1942 à 1945 et cela d'autant plus que de nombreux documents ont été détruits lors de la révision des archives. Aucune preuve ne peut non plus être établie aujourd'hui en ce qui concerne les accords oraux. Les insuffisances de sources de renseignements doivent être mises à la faveur des accusés. L'avocat dépouille les dépositions, relève des contradictions et les incertitudes révélées par les experts. Il passe alors aux divers points de l'accusation : qualité du béton, instructions et contrôles insuffisants, manque d'adaptation des contrats aux nouvelles instructions, etc., et affirme que si cela ne suffit pas à expliquer entièrement les faits, cela montre dans tous les cas l'absence d'intentions qui permettraient de reconnaître une culpabilité. Il attire également l'attention sur le fait que rien n'avait été préparé à la direction du génie de l'armée et que les règlements faisaient défaut. En 1942, le colonel von Gunten a eu à faire à des gens qui avaient travaillé auparavant comme chefs de chantiers dans le service du génie des 1re et 3e divisions. Il pouvait admettre qu'ils étaient au courant et ne devaient plus être instruits sur la théorie de la construction. Il était du ressort du corps d'armée de prendre position lors de l'exécution de contrats et ce n'est qu'au cours du procès qu'il a été établi que le corps d'armée n'était pas au courant de l'utilisation des matériaux de déblais. Le défenseur passe alors à l'examen de la responsabilité pénale et constate entre autres que pour qu'il y ait mise en danger par violation des règles de l'art de construire, il faut que celle-ci soit préméditée. Le représentant de l'accusation n'en a pas tenu compte, et c'est pourquoi ce point doit être abandonné. Dans la plupart des cas, l'accusation n'apporte pas suffisamment de preuves et de toute manière on n'a pu prouver la culpabilité ou un acte de préméditation délictueuse du colonel von Gunten. Et le défenseur de terminer en demandant l'acquiescement sur toute la ligne et la libération du chef d'accusation, l'accord d'une indemnité et le remboursement des frais de son client par la caisse de l'Etat. (Doucement, doucement, maître ! Réd.).

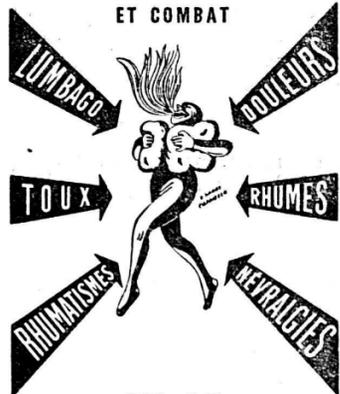
Ce plaidoyer a pris toute la séance de mercredi après-midi. Les défenseurs des autres accusés prononceront leur plaidoirie jeudi et vendredi.

Autour d'une affaire de contrebande de montres

DEMANDE EN GRACE DU PRINCE HANS VON LIECHTENSTEIN

Le prince Hans von Liechtenstein qui est encore retenu en prison après sa condamnation pour contrebande de montres, a fait introduire par son défenseur une demande en grâce. Il invoque à l'appui de cette demande en faveur d'une réduction ou d'une suppression de l'amende qui lui a été infligée, sa conduite jusqu'à présent irréprochable, l'absence de tout dessein frauduleux et le fait qu'il ne voulait que rendre service à un ami. La demande en grâce relève en outre le caractère

DANS LE MONDE ENTIER THERMOGENE ENGENDRE LA CHALEUR ET COMBAT



PRIX : 2.03

Etabl^s H. GIROD S. A., Carouge, Genève

transitoire des importations de montres d'où il résulte que le fisc allemand n'aurait pas été lésé. Enfin, le défenseur fait remarquer que le co-accusé du prince, le commerçant suisse Marcel Schneider, qui avait déjà été condamné précédemment, a, lui, été sensiblement moins frappé.

La fièvre aphteuse à la frontière italo-suisse

La fièvre aphteuse ayant éclaté dans la région italienne voisine tout trafic frontalier agricole, ainsi que l'importation d'animaux domestiques de toutes espèces, de viande, y compris la volaille, de produits carnés, de gibier, de peaux et de laine, de lait et de produits laitiers, de fruits et légumes, de foin, de paille, de litière et de purin est interdite sur le secteur de la frontière italo-suisse allant du Pizzo Badile-Pizzo Muretto-Piz au Pizzo Cancano y compris. Le déplacement des personnes est également interdit dans cette région.

Devant les journalistes de Berne

M. le conseiller fédéral Escher présente un projet de relèvement des tarifs postaux

Mercredi après-midi, selon un protocole solennel auquel on était assez peu habitué, M. Escher, conseiller fédéral, chef du Département des postes et des chemins de fer, flanqué de deux directeurs des P. T. T., M. Tuason, chef du groupe « poste », et M. Moeckli, chef du groupe « télégraphe-téléphone », a solennellement présenté aux journalistes de Berne le projet de révision de la loi de 1924 sur le service postal.

En réalité, cette révision consiste exclusivement en un relèvement des taxes existantes. La loi en vigueur, en effet, permet au Conseil fédéral de baisser les tarifs, si cela semble opportun, mais aucunement de les renchérir au-delà du niveau enregistré dans le texte législatif.

Si nous jetons un coup d'œil sur la liste des augmentations prévues, nous voyons qu'à une exception près — celle des tarifs applicables au transport des voyageurs — toutes les catégories de services sont touchées.

L'élément de base, soit le transport des lettres, ou cartes, et des petits paquets, est affecté de la manière suivante :

Le port d'une lettre, dans le rayon local, serait porté de 10 à 15 centimes ; dans le rayon général, de 20 à 25 centimes. La carte postale, en service interne, coûterait 15 centimes au lieu de 10, et le petit paquet 40 au lieu de 30. Mais qu'il s'agisse de transport d'imprimés, d'échantillons, de recommandés, de journaux — nous y reviendrons — de colis menus ou lourds, de mandats, tout ce qui les touche sera renchéri dans des proportions variables. Le service des comptes de chèques, lui aussi, ne sera plus gratuit, comme jusqu'à présent, dans certaines de ses opérations telles que les virements, mais des taxes diverses, nouvelles ou accrues, viendront frapper les titulaires.

Pourquoi l'autorité fédérale a-t-elle cru devoir en venir là ?

A l'origine de sa démarche, il y a, tout d'abord, des causes générales bien connues. Le renchérissement de toutes choses, matières et services, pèse sur l'administration des P.T.T. comme sur tous les autres secteurs économiques. L'amélioration du sort des agents, découlant de la révision du statut des fonctionnaires, déploie ses effets attendus. De plus, la Confédération compte de plus en plus sur le bénéfice de sa régie pour boucler certains trous de ses recettes générales. Alors qu'en 1948, elle se contentait d'exiger des P.T.T. 30 millions et en 1949 40 millions, le programme financier en vigueur dès cette année exige de cette administration une contribution de 50 millions par an.

Ces diverses causes réunies veulent que la grande régie fédérale trouve 65 millions par an d'économies ou de ressources nouvelles.

Du côté des économies, on prévoit que la suppression de la troisième distribution quotidienne dans les centres urbains importants diminuera les

Les avalanches menacent toujours

A Airolo

En raison de l'augmentation du danger d'avalanches, le gouvernement tessinois fait une fois de plus appel à la population évacuée d'Airolo, afin qu'elle fasse preuve de discipline et respecte les ordres donnés. Personne ne doit encore rentrer à Airolo jusqu'à nouvel avis pour ne pas s'exposer inutilement à de graves dangers.

Mise sur pied de troupes pour le Tessin et les Grisons

Le département militaire fédéral communique : Pour venir en aide à la population des cantons du Tessin et des Grisons durement éprouvée par les avalanches, le bataillon de sapeur 6 est mis sur pied pour lundi prochain 19 février. Le gros du bataillon ira dans le Tessin et une compagnie

dans les Grisons pour relever les sapeurs déjà en service. Les hommes du bataillon de sapeurs 6 astreints cette année au cours de répétition doivent se présenter. Ce cours de 20 jours est simplement avancé. Les troupes seront occupées à ouvrir les voies de communications et aux travaux les plus urgents de déblaiement dans les localités.

Au Tessin

Les conditions atmosphériques ont empiré de sorte que les nouvelles chutes de neige en-dessus de 600 mètres rendent de nouveau la situation très difficile. De nouvelles avalanches sont descendues au cours de la nuit et de la matinée de jeudi, ainsi que le communiqué du département tessinois des travaux publics le mentionne.

Dans le Val Calanca (Grisons)

Il neige de nouveau très fortement dans le Val Calanca où la situation s'est encore aggravée. L'ouverture partielle de la circulation routière le long de la vallée est encore retardée. Les mesures d'évacuation restent en vigueur.

Au Grand St-Bernard

Une énorme avalanche est tombée mercredi à St-Rémy, dernier village de la vallée italienne du Grand St-Bernard. Une autre grosse avalanche est tombée sur le village d'Eternot qui a été évacué. La couche de neige dépasse 4 mètres.

Le village d'Osco est évacué

Les 150 habitants d'Osco ont quitté jeudi matin leur village emmenant leurs 60 têtes de bétail et descendent sur Faido où l'on se prépare à les recevoir. Il neige très fort dans toute la région. Les villages de Molare et Campello sont isolés. Les habitants sont en bonne santé, mais le pain manque.

Dans le village d'Ernen

Depuis dimanche, le village d'Ernen, près de Fiesch, dans la vallée de Conches est complètement isolé. Jeudi matin, le caporal Zuber des gardes-frontières, un autre garde-frontière et 3 civils ont réussi, après bien des efforts à ski, à pénétrer dans la localité. Il y a actuellement 1 m. 50 de neige fraîche. Ils ont constaté que de grosses avalanches sont tombées qui ont causé de graves dégâts aux forêts, mais il n'y a heureusement pas de victimes parmi la population qui a un bon moral. Cependant elle manque de vivres notamment de pain. Les gardes-frontières ont pu lui en apporter et l'on pense qu'on pourra continuer à la ravitailler.

Chronique sportive

BOXE

Robinson a battu La Motta pour le titre de champion du monde des poids moyens

L'organisation du championnat du monde des poids moyens entre le tenant du titre Jake La Motta et le challenger Ray Sugar Robinson, champion du monde des poids welters, avait suscité à Chicago un très vif intérêt.

Quelques heures avant le combat, l'enceinte du « Chicago Stadium » commence à se garnir rapidement. La 6e rencontre Robinson-La Motta n'est précédée que d'un seul combat préliminaire. La cote, toujours en faveur du challenger, est toutefois descendue à 3 contre 1. Pour la grande majorité des spécialistes, Robinson qui vient de mettre à son actif 82 victoires successives sans connaître la défaite, ne aurait être battu. Les supporters de La Motta, eux, soulignent que la seule défaite enregistrée par Robinson fut administrée des mains de Jake en février 1943.

La Motta a tout d'abord légèrement dominé son adversaire, mais Robinson n'a pas tardé à se mettre résolument en action et, malgré l'agressivité du champion, en dépit de durs coups reçus, en dépit de rudes retours de La Motta, dès la onzième reprise, il a pris un avantage écrasant. Au 12e round, la supériorité du noir était accablante. Au 13e, Robinson a martelé La Motta de coups, mais l'arbitre n'intervient pas, alors qu'il devait arrêter le combat. La Motta est sans réaction. Robinson, lui-même, fatigué des coups qu'il donne, est obligé de ralentir son « forcing ». La Motta se plie en deux sur une série de crochets. Il est sans défense, lorsque, à deux minutes et 13 secondes du 13e round, l'arbitre arrête enfin le combat et lève le bras de Robinson en signe de victoire.

Jake La Motta a donc laissé son titre sur le ring du Chicago Stadium et Ray Robinson devient, par une foudroyante offensive qui dura quatre rounds, le nouveau champion du monde des poids moyens. Mais La Motta restera, dans l'histoire du ring, le boxeur qui n'est jamais allé au tapis. Ebranlé, puis paralysé par une série d'attaques qui défient la description, Jake est resté sur pied. Sans doute, s'il s'était agi de tout autre boxeur, l'arbitre aurait-il arrêté le combat au 11e round, au 12e, au plus tard. Mais le fait que La Motta a si souvent joué les hommes « groggy » pour tout à coup déclencher une attaque parfois meurtrière, tout cela a fait que l'arbitre a laissé se poursuivre pendant plus de dix minutes le combat.

Robinson a déclaré : « J'ai fait le combat que j'avais projeté. Je voulais partir lentement et surtout faire courir La Motta. Je ne suis entré véritablement en action qu'à partir du 7e round, et, comme prévu, ai commencé mon « forcing » dans la 10e reprise. »

Puis, le nouveau champion du monde a rendu hommage au courage de son adversaire. Tous les chevronnés de la boxe se trouvant au stade ont déclaré : « Nous n'avons jamais vu cela ! » Car ce combat a apporté ses surprises. En effet, jusqu'au 10e round, La Motta avait fourni un bon combat et il menait aux points. Le renversement de situation a donc été sensationnel et, lorsque Robinson s'est véritablement mis en action, faisant appel à toutes ses réserves d'énergie, celui qui semblait devoir gagner a fléchi.

VOTRE CARRIÈRE PEUT DÉPENDRE DE VOTRE COIFFURE !

BRYLCREEM peut contribuer à tous vos succès, grâce à sa double garantie : des cheveux toujours sains, une coiffure toujours chic. Nul ne peut savoir ce que vous avez dans la tête — mais chacun peut voir comment se présente votre tête ! Sachez faire bonne impression, grâce à une coiffure impeccable et nette. BRYLCREEM vous assure une coiffure « présentant bien » pour tout le jour, une chevelure rayonnante de santé pour toute la vie.



BRYLCREEM :
le meilleur ami de vos cheveux,
le meilleur ami de votre chic naturel

BRYLCREEM

GRAND TUBE Fr. 1.75
TUBE MOYEN Fr. 1.20

ET CHAQUE SEMAINE UN SHAMPOING-CRÈME BRYLMOUSSE

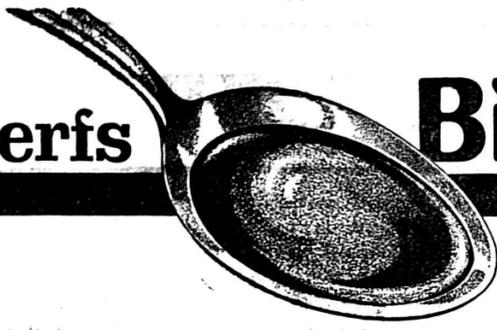
Le tube, 10 Shampoings Fr. 2.30



Pour les nerfs

Biomalt à la magnésie

le tonique nerveux naturel pour jeunes et vieux



La Manufacture d'horlogerie
Marc Favre et Co, S. A., à Bienne
engage

JEUNES OUVRIERES

Adresser offres écrites au Service
du personnel de Marc Favre et Co,
S. A., rue de l'Allée 23, Bienne.

VÉROSSAZ - vente aux enchères

Le soussigné, agissant pour les hoirs de Maurice Veullel,
de François, exposera en vente par voie d'enchères publi-
ques qui auront lieu à Vérossaz, à l'Hôtel de Vérossaz, le
vendredi 16 février 1951, dès 19 h. 30, l'immeuble suivant
sis sur territoire de Vérossaz, à savoir :

Article 2590, fol. 19, nom local « Cretta des Jours », cha-
let, pâturage et bois de 57,434 m².
Les conditions seront données à l'ouverture des enchères.
Monthey, le 12 février 1951.

Benjamin Fracheboud, notaire.

Jeunes filles

sont demandées pour travaux d'horlogerie à la succursale
B des Fabriques d'assortiments réunies ancl. La Concorde
S. A., Le Locle.

Entreprise Raymond Terrin, Lausanne, engagerait de suite

10 à 15 maçons

travail de longue durée.
S'adresser Boulevard Grancy 37. Tél. 26.57.01.

AVIS

J'avisé la population de Chamason et environs que j'ai
remis, dès ce jour, mon salon de coiffure à M. Hubert
Philippoz. Je remercie ma fidèle clientèle pour la confian-
ce qu'elle m'a témoignée pendant mon activité et la prie
de la reporter sur mon successeur.

Cécile Bovier.

Me référant à l'article ci-dessus, j'avisé la population de
Chamason et environs que j'ai repris le salon de coiffure
de Mlle Cécile Bovier.

Par un travail propre et soigné pour Dames et Messieurs,
ayant à disposition une première coiffeuse, j'ose espérer
la confiance que je sollicite.

Hubert Philippoz.

A VENDRE

A SAXON, beau verger de rapport, de 20,000 m².
A MARTIGNY-VILLE, en bordure voie ferrée et route, ver-
ger de 1700 m², pouvant convenir comme terrain indus-
triel.
Pour traiter, s'adresser à Me Edouard MORAND, notaire,
à Martigny-Ville.

immeuble locatif

avec boulangerie-pâtisserie, commerce d'épicerie, avec
toutes les installations.
Ecrire sous chiffre 342 Publicitas, Sion.

Pour vos encaissements et renseignements
Pour vos affaires immobilières, ventes, achats et locations,
Pour vos assurances,

Vie, Accidents, R. C., Maladie.

Se recommande :

Martin Bagnoud
Agent d'affaires, à Sierre
Tél. 5.14.28.



Que ce soit pour la grande ou la petite lessive,
pour le linge fin, pour la chaudière ou la machine
à laver, lorsque vous employez les doux flocons
SUNLIGHT, ils forment aussitôt une mousse
abondante et détersive. Les flocons SUNLIGHT,
si fins et délicats, nettoieront le linge tout simple-
ment et naturellement, mais en le ménageant, car
ils proviennent d'un savon pur et bon!

Pas de risque que vos mains
soient rudes et gercées!
Dans la douce mousse Sunlight,
elles demeureront tendres et souples!

**Les flocons SUNLIGHT, faits de bon savon pur,
entretiennent le linge de toute la famille !**

Entreprise de travaux publics demande, pour travaux
en montagne, un

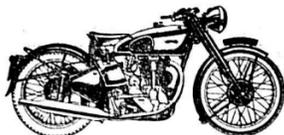
technicien - chef de chantier et un contremaître

ayant grande pratique du génie civil, parlant français et
allemand.
Ecrire sous chiffre P. 11325 F. à Publicitas, Fribourg.

Nous cherchons

MAÇONS

pour chantier à Lausanne. S'adresser Vanelli et Cie, Lau-
sanne, tél. 23.99.74.



Norton

la préférée des sportifs!

La réputation des NORTON n'est plus à faire. Depuis
30 ans, cette grande marque est restée à l'avant-
garde du progrès. Pourquoi? Nous vous le dirons
volontiers avec preuves à l'appui. Venez voir nos
derniers modèles et faire un essai sans engagement.

ETABLISSEMENT FRED RUPP - VEVEY
Téléphone 5.28.13

Type		Fr.
16 H	500 latérale	2,875.—
BIG FOUR	600 latérale	2,975.—
ES 2	500 OHV	2,975.—
DOMINATOR	500 OHV 2 cyl.	3,200.—
INTER 30 et 40		3,600.—

Facilités de paiement

Maçons qualifiés

sont demandés par l'entreprise Derivaz A. Marty, entrepre-
neur diplômé, Av. de la Harpe 2, Lausanne. Tél. No (021)
26.04.52 (si possible le matin).

A vendre

auto

4-5 places, cond. int., 1ère
marque française, 4 vitesses, 8
CV., impôts, soupapes en fé-
te. En parfait état de mar-
che, à enlever faute de place
pour Fr. 1000.— comptant.
S'adresser Albert Varone,
Pont-de-la-Morge, Sion.
Tél. 4.31.40 (027).

Motos à vendre

à vendre, à choix, plusieurs
MOTOS d'occasion, derniers
modèles de 125 à 500.cm³,
soit Norton, A.J.S., Triumph,
Jawa, Gilera, Motococche,
etc. Essais et présentation sans
engagement.
G. Richo, motos, Vionnaz.
Tél. 3.41.60.

Fabriques des montres Zé-
nith, au Locle, cherchent

jeunes OUVRIERES

pour travaux fins. Travail en
fabrique exclusivement.

Se présenter au bureau ou
faire offres écrites.

A vendre une

charrue

« OH », No 0, en bon état, et
un CHAR à ressorts avec mé-
canique et 2 bancs.

S'adresser à Henri Olloz, La
Vinicole, Bex.

A vendre, dans le district
d'Aigle, bon

bâtiment

av. commerce d'alimentation.
S'adresser au Nouvelliste
sous S. 7998.

A louer jolie

chambre

meublée, indépendante, pour
un ou deux ouvriers.
Vallmy, La Prairie, Mauvoi-
sin, St-Maurice.

Jeune

femme de chambre

AIDE MAISON
cherchées.
Offres avec prétentions de
salaire à Clinique Bellevue,
Yverdon.

On demande pour entrée
immédiate

sommelière

connaissant les 2 langues si
possible.
S'adresser Brasserie des 2
Clés, Porrentruy. Tél. No [066]
6.18.31.

FOIN et PAILLE

à vendre foin bottelé, mince
et de bonne qualité, à Fr. 13.-
les 100 kg., rendus sur wa-
gon, ainsi que paille de blé
ou d'avoine à Fr. 5.— les 100
kg. en gerbe, ou Fr. 6.50 bot-
telé. — Mouquin, Penthaz, Tél.
(021) 8.04.27.

A vendre, à Sion,

villa

située à l'entrée ouest de la
ville, à 10-15 minutes du cen-
tre, 5 pièces, 2 demi-pièces,
garage et tout confort. Con-
struction soignée et récente.
Surface de terrain 800 m². Né-
cessaire pour traiter 28,000 fr.
Faire offres par écrit sous
P. 2153 S. Publicitas, Sion.

Vacher

sachant bien fabriquer est de-
mandé pour petit train de va-
ches (12 à 15) et génisses pr
environ 3 mois. — Faire of-
fres avec prix de salaire à
Ch. Christen, à Maraçon.

Gentille

JEUNE FILLE

de 16 à 18 ans, est demandée
comme aide de cuisine dans
une pension famille catholi-
que. Bien traitée. Entrée de
suite.

Ecrire à M. Golay, Pension
Cèdres 8, Lausanne.

sommelière

On cherche gentille

de 18 à 20 ans. Vie de fa-
mille.

S'adresser chez Bérold Louis,
Café de la Poste, Collombey
(Valais). Tél. 4.24.81 (025).

Famille

catholique

avec enfants, dans villa, à Ge-
nève, cherche pour le 1er
mars ou plus tôt, deux sœurs
ou amies, pour aider au mé-
nage. Bonne occasion d'ap-
prendre le français.

ODY, 10, route de Troinex,
Carouge (Genève). Tél. No
4.14.54.

Hivernage

Je prendrais une vache bon-
ne laitière. Bons soins assurés.
S'adresser à Mme Vve Re-
né Guex, Martigny-Combe.

Je cherche une

jeune fille

pour aider au ménage et au
magasin. S'adresser à la Bou-
langerie Paul Fellay, Verbier.

A VENDRE

8 brebis avec leurs agneaux
de 8 à 15 jours. Chez Marcel
Coquoz, La Balmaiz.

à l'heure
du dessert

UN BON CAFÉ

ARÔMATIQUE



VALRHÔNE

Tracteur Hurlimann D

100 à vendre, à l'état de neuf,
avec charrue portée automa-
tique, neuve, poulie neuve
et herse à disques.
P. adr. André Monney, Ai-
gle. Tél. 2.24.85.

A vendre beau

chien-loup

de race.
Téléphoner au (14) 3.80.06.

On demande une bonne

sommelière

connaissant le service de la
salle et si possible parlant 2
langues, dans grand café-res-
taurant du centre. Gain assu-
ré et bons soins. S'adresser
sous chiffre P 2592 S Publici-
tas, Sion.

On cherche

sommelière

débutante acceptée, honnête
et présentant bien. S'adresser
au Café Guenzi, Monthey.

Mariage

Célibataire, 42 ans, habi-
tant village à la campagne,
bonne situation, sérieux, bien
sous tous les rapports, dési-
rerait faire la connaissance
d'une demoiselle de 28 à 38
ans, de bonne moralité et ai-
mant la campagne, veuve
sans enfants serait encore
acceptée. Il sera répondu à
toutes les lettres signées. Pas
sérieux s'abstenir. Discretion
d'honneur. — Faire offres au
Nouveliste sous U 8000.

On demande un

maréchal- forgonier

entrée de suite. S'adresser au
tél. No (027) 4.71.60.

A louer ou à vendre à la
montagne, alt. 700 m., une

épicerie

avec appartement. Eventuelle-
ment mariage avec le proprié-
taire, 56 ans, présentant bien.
Ecrire à Publicitas, Sion, s.
chiffre P. 2528 S.

A vendre une

génisse

grise, portante pour le 24 fé-
vrier, ainsi que 20 m³ de FU-
MIER.
S'adr. à Richard Henri,
Eviornaz.

Un dernier mot à Me Camille Crittin

Le billet de lundi de Me Camille Crittin commence par ces mots: « M. Pitteloud crie au voleur! »

Et ce cri loin de l'émouvoir l'amène tout simplement à reprendre ses plaisanteries sur la prescription si heureuse pour lui de feu mon procès pénal et sur un rapport d'un juge d'instruction fédéral qui ne m'a jamais accusé de quoi que ce soit.

Le moment me paraît dès lors venu de mettre fin à la polémique, et, puisque nous sommes en temps de carême, la meilleure manière de la terminer consiste, à n'en point douter, à soumettre à la méditation de Me Crittin, et de ceux qui pourraient être tentés de l'imiter, les sages paroles qui suivent, puisées dans la récente lettre pastorale lue dans toutes les églises du canton.

Après la vie, les biens que nous estimons le plus sont sans aucun doute l'honneur et la réputation. Chacun a droit de les conserver et de les défendre. Les chrétiens qui se montrent bienveillants les uns pour les autres, se souhaitent mutuellement le bonheur et s'affligent si l'un d'eux tombe dans l'adversité ou dans l'épreuve, se comportent de manière à plaire au Seigneur; mais ils lui déplaisent souverainement ceux qui se réjouissent du malheur des autres, se lamentent quand ils ont du succès et cultivent la haine et le ressentiment à l'égard du prochain. De même que les premiers ajoutent à leur charité quand ils s'expriment avec bienveillance sur le compte d'autrui, les derniers aggravent singulièrement leur faute en donnant libre cours à la malice de leur cœur et en salissant la réputation du prochain. On les compare quelquefois à des vipères et ce n'est pas à tort. Il n'est rien de pire peut-être que les hypocrites et mauvais flatteurs, sauf encore les médisants et les calomnieux. Dieu qui sonde les reins et les cœurs ne se laisse pas tromper et tout: bien et mal, passera au crible de sa vérité et de sa justice.»

Cyrille Pitteloud
Conseiller d'Etat

Mgr Feltin et le Rotary français

Nous avons exprimé dernièrement notre inquiétude ou, plutôt, notre méfiance à l'égard du Rotary « mondial », étant donné ses attaches certaines avec la franc-maçonnerie.

Mais, comme nous l'avons souligné également, tous les clubs de cette association n'ont pas la même attitude ou la même perméabilité à cette dangereuse tendance.

C'est ainsi que Mgr Feltin, archevêque de Paris, commentant, à Pontarlier, le décret du Saint-Office visant le Rotary-Club, a jugé bon de faire la déclaration suivante, rapportée par l'Agence télégraphique suisse:

« — Il faut rester au Rotary. La mesure a été prise sur la demande des Espagnols, des Hollandais et des Mexicains, parce que chez eux, le Rotary est, de fait, entre les mains des francs-maçons et regardé comme une société secrète. Ce n'est pas le cas en France, et si tous les catholiques abandonnaient le Rotary, ils feraient le jeu de ceux qui veulent précisément transformer cette association en quelque secte franc-maçonne, alors qu'il faut la maintenir sous la réputation d'hommes d'affaires en dehors de tout esprit partisan. Du reste, une note a paru dans l'« Osservatore Romano » confirmant cette position. Elle a été provoquée par de légitimes observations venant de France. »

Nous sommes persuadé que la déclaration de Mgr Feltin peut parfaitement s'appliquer aux rotariens séduis.

A. L.

Après la rixe mortelle du Châtelot Le cadavre de l'ouvrier valaisan est retrouvé dans le Doubs

Le corps de la victime de la bagarre qui a eu lieu dimanche soir parmi les ouvriers travaillant au barrage du Châtelot a été retrouvé dans le Doubs jeudi matin à 200 mètres du lieu de la rixe, par la police cantonale neuchâteloise. Il s'agit d'un ouvrier valaisan nommé Terraz. Son agresseur, un autre ouvrier nommé Morand, a été arrêté. L'enquête continue pour fixer les autres responsabilités dans cette affaire où l'ivresse paraît avoir joué le plus grand rôle.

UNE COULEE DE BOUE PRES DE BOVERNIER

(De notre corr. séduis)

Mercredi, la ligne du Martigny-Orsières a été obstruée près de Bovernier par une coulée de boue, mais la voie a pu rapidement être remise en état et le trafic est resté normal.

UN VOL DE RECONNAISSANCE

Hier matin, sur l'initiative de M. Anthamatten, conseiller d'Etat, le capitaine Dulex, de Sierre, a

Dernière heure

Autour de la hausse des tarifs postaux

La franchise de port serait abolie

BERNE, 15 février. (Ag.)

Dans le message qu'il adresse aux Chambres à l'appui de son projet de relèvement des taxes postales, le Conseil fédéral traite à fond la question de la franchise de port et il propose d'abolir entièrement ce privilège, sauf pour les militaires en service, pour les envois personnels qu'ils expédient et qu'ils reçoivent, et pour les envois expédiés dans l'intérêt exclusif du service et pour les militaires qui ne sont pas en service, pour les envois qu'ils expédient dans l'intérêt exclusif du service, de même que pour les envois de dons en faveur des sinistrés. Dans tous les autres cas, la franchise de port serait supprimée, des s'agisse des membres des Chambres fédérales, des autorités fédérales, cantonales ou communales, pour les affaires officielles ou encore des autorités paroissiales et ecclésiastiques. La franchise en faveur des militaires serait limitée aux envois ne pesant pas plus de 2 kg. et demi, sans valeur déclarée et non enregistrés. L'administration compte que la mesure proposée lui vaudra une plus-value nette de recettes de 4 millions de francs, dont 3 millions à la charge des cantons. Cependant, ceux-ci, de même que d'autres autorités et offices ne seront pas tenus d'affranchir séparément leurs envois, ce qui leur occasionnerait souvent un gros surcroît de travail.

Ils acquitteront simplement à l'administration une somme forfaitaire qui leur permettra de conserver la désignation « Officiel ». Ces montants forfaitaires peuvent être établis sans grandes difficultés d'après la statistique postale officielle. Les cantons romands, si l'on se base sur le trafic actuel, auraient approximativement à payer les sommes suivantes: Vaud 341.000 fr., Genève 175 mille, Neuchâtel 100 mille, Fribourg 99 mille, Valais 62 mille. Le canton de Berne paierait 507 mille francs, Zurich 398 mille et le Tessin 223 mille.

De leur côté, les communes supporteraient environ 900.000 et les églises 100.000 francs. Le message du Conseil fédéral insiste tout spécialement sur le fait que les principales associations économiques du pays, Union syndicale comprise, font de l'abolition de franchise de port la condition sine qua non de leur acceptation d'un relèvement des taxes postales.

Au procès des fortifications

SUITE DES PLAIDOYERS

BERNE, 15 février. (Ag.) — Pendant la dernière phase du procès des fortins, les défenseurs ont poursuivi, jeudi matin, leurs plaidoyers.

Me Schurch, présente la défense du premier-lieutenant Daucher. Il s'est efforcé de montrer que Daucher était surchargé de travail, car c'est par ses mains que tout devait passer, des monceaux de correspondance jusqu'aux visites des chantiers. Il est intervenu chaque fois sur les chantiers quand il s'apercevait que quelque chose n'était pas en ordre. Si certains chefs de chantiers locaux ne l'aimaient guère, cela ne prouve rien contre lui. Il s'est montré disposé à se charger de toutes les tâches et il ne saurait être question ni d'insubordi-

re toute la tâche qui attend chaque samaritain digne de ce nom. Puis la parole fut donnée à M. le Dr Pasquier pour la leçon de théorie. Nous encourageons vivement ceux que la question intéresse de s'inscrire auprès des autorités communales. Les cours auront lieu chaque mardi soir pour la pratique et le vendredi soir pour la théorie, dès 19 h. 30 à l'école communale. Nous rappelons que ces cours sont mixtes.

VA-T-ON EVACUER IMFELD ?

La situation au hameau d'Imfeld semble critique et on se demande si la population ne doit pas être évacuée.

On travaille activement au déblaiement de la voie sur la ligne de la Furka. Il est probable que dès aujourd'hui la station de Munster pourra être desservie.

ON RAVITAILLE PAR AVION AROLLA ET CHEILLON ISOLES

Hier, les chantiers d'Arolla et de Cheillon dans le Val des Dix, ont été ravitaillés par avion. L'aviateur Gagir, parti de l'aérodrome de Sion a largué 250 kg. de viande et le courrier postal ainsi que des pièces détachées.

Saxon

Cours de Samaritains

Mardi 13 février a débuté à Saxon le cours de soins aux blessés sous la direction de M. le Dr Pasquier, aidé pour la pratique de Mme Plan, infirmière-sage-femme et de M. Jean Piton, masseur infirmier, à Sion.

Celui-ci débuta sous d'heureux auspices, puisque plus de 35 élèves se sont inscrits ce premier soir. Après les présentations et les remerciements d'usage adressés par M. Gaillard, conseiller communal, qui remplaçait M. Mermoud, président de commune, absent, le président cantonal souligna en quelques mots bien sentis, la reconnaissance que nous devons au Dr Pasquier pour son dévouement et nous dit tel que lui seul sait le fai-

nation ni de violation des devoirs de service. Il a rempli toutes ses obligations d'après les instructions reçues, mais il n'a pu, en sa qualité de technicien, donner des instructions sur des choses qu'il ne connaissait pas. Le deuxième point de l'accusation concernant la mise en danger par la violation des règles de l'art de construire doit aussi être abandonné.

Des gangsters attaquent un train

DLJON, 15 février. — Un gangster masqué a attaqué mercredi soir le courrier convoyeur des postes dans le train omnibus Châlon-Dijon et s'est emparé de deux millions de francs. Le train venait à peine de quitter la petite gare de Vougeot, lorsqu'un homme masqué, revolver au poing, pénétra dans un des compartiments réservé à la poste et intima au convoyeur l'ordre de se coucher sur sa banquette et le couvrit de sacs postaux. Puis, il se mit à fouiller rapidement les sacs, et dix minutes plus tard, quand le train ralentissait pour entrer en gare de Gevrey-Chambertin, l'homme sauta à contre-voie en criant: « Sauvez-vous, c'est Gevrey ». Il disparut avec son butin. Le convoyeur ne put hélas! que donner l'alarme. Le butin enlevé par le bandit se monte à plus de 2 millions de francs et dix sacs postaux sont manquants. On pense qu'ils furent jetés par le malfaiteur le long de la voie. L'homme opéra d'ailleurs avec une dextérité extraordinaire puisqu'en six minutes il ouvrit 16 sacs qui furent totalement vidés de leur contenu.

Une plainte pour « haute trahison » contre M. Plevin!!!

PARIS, 15 février. — Le journal « Ce Soir », organe communiste de l'après-midi, annonce que M. Yves Farge et M. E. Bastier, de la Vigerie, représentant l'ensemble des membres du bureau du Conseil national de la Paix, se sont rendus accompagnés par un avocat au Parquet pour y déposer une plainte pour « haute trahison » contre MM. René Plevin, président du Conseil et Jules Moch, ministre de la défense nationale, dont tous les actes prouvent qu'ils acceptent le réarmement de l'Allemagne, pays juridiquement en guerre avec la France.

MM. Farges et Bastier de la Vigerie sont sympathisants communistes.

LES MIRACLES DE LA CHIRURGIE MODERNE

INDIANA, 15 février. — Alors qu'il opérât une fillette de l'appendicite, un chirurgien de la ville, constata que le cœur de sa malade venait de s'arrêter. Il eut jadis arrêter l'opération et fait transporter à la morgue les restes de son infortunée malade, mais, aujourd'hui, les progrès de la chirurgie l'inspirant, il pratiqua aussitôt une ouverture de 5 cm. dans la poitrine de la petite morte et pria le médecin qui l'assistait de masser le cœur à nu. Au bout de quelques instants, les pulsations reprirent faiblement, puis régulièrement. Les deux hommes poursuivirent alors leur tâche, l'un tranchant dans les parties infectées, l'autre épiait tout symptôme de fléchissement de l'organisme. L'opération fut ainsi menée à bonne fin. Quoique son état soit encore considéré comme critique, la petite malade a aujourd'hui de bonnes chances de vivre la seconde existence qui lui a été donnée sur la table d'opération.

Association cantonale valaisanne
des sections de samaritains.

RESULTAT DU CONCOURS GRAND-DUC No 6

Après la pluie, le beau temps
398 réponses

1. May André, Sarreyer-Bagnes, Fr. 30.—; 2. Ballet Christian, de Jos., Grimisuat, 10.—; 3. Mlle Jeanne Bessard, Le Guercet-Martigny, 5.—; PC Fragnière Guy, Veyonnaz; PC Mlle Métrailler Olive, Chalais; PC Mlle Bourgeois Thérèse, Bovernier; PC Reynard Albert, Montagnier-Bagnes.

Vercorin

UNE HEUREUSE INNOVATION

Vu le mauvais état de la piste de dimanche dernier, la mise en exploitation du monte-pente aura lieu dimanche prochain et coïncidera avec la Coupe de Vercorin.

Notons que cette innovation est l'œuvre utile et méritoire de M. Albert Roh, toujours à l'avant-garde du progrès.

Avis aux amateurs de ski.

APICULTURE

Les délégués des sections de la Fédération valaisanne d'apiculture se réuniront en assemblée annuelle ordinaire dimanche prochain 18 février au Buffet de la gare de Sembrancher, à 11 heures.

L'ordre du jour statutaire sera suivi du rapport de M. Luisier, chef de la station cantonale d'entomologie.

Le comité.

Les zéziements du grand-père Marcel à propos de la FARVAL et de l'UPV

M. Marcel persiste avec un entêtement qui ne trompe personne à mettre en opposition la FARVAL et l'UPV.

Or, la FARVAL n'a pas encore vu le jour et l'UPV — qui n'a pas deux ans d'existence — a déjà manifesté sa vitalité avec une certaine exubérance.

Celle-ci ne remplace pas et ne peut prétendre remplacer une Chambre valaisanne d'agriculture, dont la constitution — il faut bien le reconnaître — est moins aisée.

Réunir des mécontents dans un but de critique et de revendications est plus facile et spectaculaire que de construire un organisme ayant en vue l'intérêt général construit sur le « possible » et non sur l'« utopique ».

La FARVAL n'aura pas à être « dépolitisée » puisqu'elle sera essentiellement économique. La politique ne réussira pas à s'y ménager une place. La FARVAL se condamnerait d'avance si elle voulait agir autrement.

Certains dirigeants de l'UPV peuvent-ils en dire autant. Aujourd'hui, ils ne prennent même plus la peine de dissimuler leur seul véritable espoir: se servir des membres de l'UPV pour se tailler la part du lion dans la hiérarchie politique du canton.

Quant à M. Marcel, nous sommes au regret de devoir constater que c'est surtout l'ombre de M. le conseiller d'Etat Troillet qui lui donne le frisson.

Lui reprocherait-il de vouloir couronner une longue carrière exceptionnellement riche en réalisations en créant un organe de coordination, comme il en existe dans quelques cantons et comme c'est le cas pour l'ensemble de la Suisse grâce à l'Union des Paysans dont le siège est à Brougg?

En vérité, l'UPV n'est sympathique au père Marcel que dans la mesure où ses chefs s'insurgent contre l'autorité constituée et les organisations établies. La moralité du mercenaire de la feuille radicale est trop connue pour que nous nous étonnions de ce parti pris.

Qui, d'ailleurs, pourrait être plus prodigue que lui en « humour inconscient »?

Ainsi quand il écrit que « les producteurs UPV ont compris qu'ils ne devaient, d'abord, attendre le salut que d'eux-mêmes... Quelle ironie! Les moyens déployés jusqu'ici nous les ont montrés sollicitant sans répit (avec raison) les autorités pour des mesures de protection. »

C'est exactement ce que font, dans toute la Suisse, non seulement les organisations et les représentants de l'agriculture, mais encore les groupements professionnels de toutes sortes, la menace en moins.

La différence est aussi dans le ton qui gagne à être courtis, même s'il est ferme.

Mais, peut-on faire comprendre à un André Marcel que les relations sociales devraient rester correctes et objectives?

A. L.

Radio-Programme

Vendredi 16 février

SOTTEMS. — 6 h. 55 Voulez-vous apprendre l'anglais? 7 h. 10 Le bonjour de Colette Jean. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Improvisé matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Le mémento sportif. 12 h. 20 Les cinq minutes du tourisme. 12 h. 25 Le courrier du skieur. 12 h. 35 Page de Rossini. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 54 La minute des A. R.-G. 12 h. 55 Orchestre. 13 h. 05 Oeuvres de Carlo Boller et Pierre Alin. 13 h. 20 Concerto. 16 h. 30 Heure. Emission commune. 17 h. 40 La rencontre des isolés. 17 h. 55 Radio-Jeunesse.

18 h. 20 Les Jeunes musiques en Suisse. 18 h. 30 Jeunes artistes. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 09 Les Nations Unies vous parlent. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Destinés du monde. 19 h. 35 Music Box. 20 h. Questionnez, on vous répondra! 20 h. 20 Farandole. 20 h. 40 La grande guerre du Sonderbund. 21 h. 15 Oeuvre d'un compositeur suisse. 21 h. 30 Danse russe. 21 h. 45 Oeuvre d'un compositeur contemporain. 22 h. 10 L'heure universitaire. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Les Travaux des Institutions internationales, par Me M.-W. Suès. 22 h. 50 Musique légère.



Les Frères Maristes du Collège de Saint-Gingolph ont la profonde douleur de faire part du décès de

Révérend

Frère Marie-Laurien TILLY

Préfet des études

survenu à l'Hôpital de Monthey le 14 février 1951, dans sa 71e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Saint-Gingolph, le 16 février, à 10 heures.

Abonnez-vous au « Nouvelliste »